

AVIS n°2022-15

Arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Référence de la demande ONAGRE : 2022-00215-011-001

Dénomination : Travaux de restauration des zones humides et de la dune grise du massif dunaire de la forêt domaniale de Quiberon, commune de Plouharnel

Demandeur : ONF Rennes

Préfet compétent : Préfet du Morbihan

Service instructeur : DDTM du Morbihan

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Objet de la demande :** Destruction d'espèces protégées de la flore qui sont
 - l'omphalode du littoral
 - la sabline à feuille de serpolet
 - le liparis de Loesel
 - la spiranthe d'été
 - L'intervention est une action de génie écologique visant d'une part à restaurer des zones humides colonisées par le baccharis et par des pins et des ligneux, restauration qui sera faite au moyen d'arrachage mécanique, d'autre part à dépolluer une partie d'un ancien élevage de crevettes par enlèvement des baches plastiques à l'aide d'une pelleteuse. Les espaces concernés sont au milieu de la dune grise, habitat prioritaire, ils sont classés en Natura 2000 et en voie de classement au titre des paysages.
 - Le dossier présenté est l'évaluation d'incidence au titre de Natura 2000,
 - Ce projet est une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancée par la DREAL au titre de la mesure biodiversité.
 - Cette opération s'inscrit dans les orientations du docob Natura 2000 du site.
 - **Remarques de forme et de fond :** Le dossier est bien structuré et documenté. La zone concernée, zone Natura 2000, était bien documentée sur la biodiversité, le rapport s'appuie sur ces connaissances, des cartes présentant une approche fine des zonages ont été établies pour cette action. De l'arrachage de baccharis a déjà été réalisé sur une partie de cette zone, cette action s'inscrit en prolongement.
 - Le suivi phytosociologique de cette action devrait être très instructif sur la résilience de la dune grise et la végétation qui se développera.
- 2 faiblesses :**
- Le dénombrement des pieds espèces protégées n'a pas été réalisé,
 - Une prise en compte insuffisante des enjeux paysagers motivant le classement en cours, en effet le classement vise notamment à préserver les espaces ouverts de dune.
- **Remarque** que nous apportons: le docob Natura 2000 précise pour l'habitat naturel prioritaire 2130 de la dune grise que l'état de conservation à privilégier est « la formation de pelouses rases à fort recouvrement avec présence d'un tapis bryo-lichénique important ». Le secteur concerné présente cette couverture bryo-lichénique.

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Avis du CSRPN Bretagne :**

Considérant que

- Les espèces végétales protégées, objet de la présente demande, qui seront impactées devraient bénéficier de cette restauration pour se maintenir voire se développer.
- Le Liparis et le Spiranthe sont des vivaces rares dont le projet prévoit la mise en défens des individus repérés,
- L'omphalode et la Sabline sont des espèces annuelles dont les populations se maintiennent par la banque de graines du sol
- Une résilience de la dune grise a été observée après les enlèvements antérieurs de bâche plastique

- Les mesures d'évitement et de réduction d'impact sont intégrées, ainsi les travaux sont contenus en surface et sont programmés dans l'année sur les périodes moins impactantes.
- Un suivi phytosociologique est prévu.
- L'ONF intervient en concertation avec le syndicat mixte du grand site Gâvres Quiberon opérateur Natura 2000.

- Le CSRPN émet un avis favorable en apportant les recommandations suivantes :
- **Recommandations :** le CSRPN préconise de :
 - Dénombrer au mieux les pieds impactés par espèce protégée.
 - Conforter le suivi des espèces exotiques envahissantes.
 - Prendre plus en compte les enjeux paysagers conduisant au classement en cours du site (un espace ouvert de dunes) qui conforte les enjeux Natura 2000, pour la gestion future de cet espace et en conséquence s'interroger sur la place de l'écureuil roux et des arbres conditionnant sa présence en regard des enjeux du site.
 - De limiter autant que possible le retournement des couches de sable lors du dessouchage des pins car le sable est stratifié avec en surface des sables décalcifiés d'où l'abondance des bryophytes et surtout les lichens du groupe des Cladonies alors qu'en profondeur les sables sont coquilliers. Cette recommandation ne vaut pas pour l'enlèvement des bâches.
 - Pour la gestion de cet espace, limiter les possibilités de propagation des pins en s'interrogeant sur la reconversion des pinèdes voisines.

- **Synthèse / Conclusion :**
- Le projet vise à la restauration et la protection de biodiversité patrimoniale.
- Le projet est une action de génie écologique de restauration de zones humides en milieu dunaire. Il contribuera à la restauration des habitats de dunes fixées dont l'habitat prioritaire « Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) 2130* » et devrait favoriser la présence des espèces végétales protégées. Cette restauration se fera par arrachage de baccharis, espèce invasive, et de pins. Le dossier de présentation apparaît pertinent.
- Le csrpn émet un avis très favorable à cette restauration avec les recommandations présentées ci-dessus.

AVIS :

FAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

DEFAVORABLE

Fait le 24/04/2022

Signature : **Bernard Clément , Vincent Jung et Michel Bacle** , experts délégués du CSRPN Bretagne